



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la Convocation : 8 décembre 2020

Votants : 12

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Audrey JOVER, Cécile MARIOTTE, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER,

Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE,

Absents excusés :

Mesdames, Aurore DUTARTRE,

Messieurs Denis FENEON Serge THIRARD

Secrétaire de séance : Audrey JOVER

Etat civil : Naissance

Léo BERTHAIRE le 8 décembre 2020

Décès

Colette Yvonne AUGOYARD le 17 novembre 2020

1. Local technique

Le local technique actuel situé Chemin de l'Épinglier devenu trop petit et nécessitant d'important travaux de rénovation, une opportunité d'achat d'un nouveau hangar se présente. L'ensemble du conseil municipal a visité les deux bâtiments et a constaté la vétusté et l'étroitesse du hangar actuel ainsi que la situation privilégiée et la taille importante du hangar actuellement en vente. Le bâtiment de 384m² et l'annexe couverte de 80m² sont en très bon état sur un terrain clos et bitumé de 1300 m².

Ce bien est proposé à la vente au prix de 155 000 euros.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer les documents de vente à compter de l'adoption du budget 2021.

Arrivée de Guillaume COULON à 20h08

2. Rénovation bâtiment mairie

Une réunion a eu lieu avec l'architecte du CAUE le 1er décembre pour évoquer la suite du projet concernant le RDC école/mairie. Le CAUE, qui nous a transmis de premiers plans et calculs de surfaces, a jugé notre projet très pertinent. Il faut mener une réflexion sur deux points qui ont été soulevés pendant la réunion : la surface nécessaire aux futures garderies (les deux classes de l'actuelle garderie des grands seront-elles suffisantes ?) et la destination future du premier étage de la mairie. D'autre part nous allons essayer de réunir les éléments nécessaires pour répondre à l'appel à projet 2021 du Conseil Départemental : Volet 1 « Services de proximité du quotidien et

transition énergétique des bâtiments » - bâtiments nécessaires au maintien des services à la population et accessibilité des services au public. L'aide sollicitée porte sur la l'étude de faisabilité des travaux et est à déposer avant le 31 décembre 2020. Dans ce but, une architecte spécialiste chargée de relever le plan exact du bâtiment et d'élaborer un programme de requalification des espaces a été contactée.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Territoires 2021.

Arrivée d'Alexandra BONOT à 20h24

3. Friche FOURGEOT

La parole est donnée à Jeannine VAILLER. L'avocat mandaté par la commune a transmis le dossier pour instruction à son confrère Maître LEMOINIEN, spécialiste du droit administratif. Nous avons donc signé une convention avec cet avocat pour un montant total de prestation de 3 000 euros TTC. Le mémoire sera transmis au tribunal le 18 décembre 2020.

4. Ruissellement des eaux pluviales sur le hameau des Burchères

La parole est donnée à Jeannine VAILLER. En vue de traiter des ruissellements depuis Conflans sur les Burchères car ce problème doit être traité en amont du projet d'aménagement de la teppe st martin, une demande de devis pour des études a été lancée. Nous avons reçu 3 devis :

- aequos pour 2880 euros

- hydrétudes pour 17 940 euros HT

- safege pour 6 066 euros TTC pour l'étude et 4 189 euros TTC pour le dépôt du dossier de la loi sur l'eau soit 10 255 euros TTC au total.

Une aide financière peut être accordée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets pour 2021 – Volet 2 « Urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement » - Gestion des eaux superficielles. L'aide sollicitée porte sur l'étude des travaux en vue de traiter les ruissellements des eaux et sur l'accompagnement réglementaire pour le dépôt du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour un montant total de 10 255€.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

SE POSITIONNE sur le choix de SAFEGE pour un montant de 10 255 euros TTC.

SOLLICITE l'aide de du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Territoires 2021.

5. Décisions budgétaires

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. Le prêt de 250 000 euros souscrit à la caisse d'épargne ayant permis de régler la TVA des travaux de l'école a été remboursé.

Le prêt de 120 000 euros souscrit à la caisse d'épargne en 2006 concernant les travaux de l'église est arrivé à échéance.

• Mandatement des dépenses d'investissement et de fonctionnement

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. Le Conseil municipal, vu l'Article 15 de la loi du 5 janvier 1988, JO du 6 janvier 1988, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget 2020 et l'intégralité des dépenses de fonctionnement. Cette opération à pour but d'ouvrir des crédits avant le vote du budget pour l'exercice 2021.

Le montant de l'autorisation communale sera, pour la section d'investissement, affectée comme suit :

Chapitre 21 (Immobilisations corporels) pour 600 € soit :

- Article 21571 600 €

Chapitre 23 (Immobilisations en cours) pour 1 672 € soit :

- Article 2315 1 672 €

Article 165 Dépôt et fonctionnement 375 €

Soit au total 2 647 €

• **Décision modificative 4 budget communal**

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. Les travaux supplémentaires de l'école (clôture, portail, pose de compteur, accès PMR, raccordement téléphonique et informatique) non prévu dans le budget primitif nécessitent une décision modificative de 28685.76 €.

Vu le budget communal 2020,

Le Conseil municipal, à l'unanimité après délibération,

AUTORISE le Maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : frais d'études	37.946.00 €	
TOTAL D20 : Immobilisation incorporelles	37.946.00 €	
D 2313-120 : ECOLE		28.686.00 €
D 2315 : Immos en cours-inst. Techn.		9.260.00 €
TOTAL D23 : Immobilisations en cours		37.946.00 €

• **Location logement communal**

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. Un logement communal a été récemment attribué. Après demande de la locataire, le Maire a donné son accord pour le remplacement de tous les sols de l'appartement à l'exception de la cuisine. En contrepartie, la locataire demande la gratuité d'un mois de loyer. Le logement n'ayant pas été habité pendant plusieurs mois, des frais d'ouverture de compteur sont demandé par SUEZ. La locataire demande une prise en charge par la commune. Le Conseil municipal, propose dans un premier temps de solliciter un dégrèvement des frais complémentaires dus pour la réouverture du compteur de la part de SUEZ, le compteur ayant été fermé à la bouche à clé sans que la commune en soit avisée.

Le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à annuler le titre du loyer de décembre.

AUTORISE le Maire à procéder au remboursement des frais supplémentaires de déplacement pour la mise en service du compteur.

• **Subvention pour la restauration des registres municipaux**

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. Une procédure de demande de subvention peut être faite aux Archives Départementales concernant la restauration des registres municipaux. La mission de restauration a été confiée à SEDI. Or la liste des entreprises agréées par les Archives Départementales ne mentionne pas SEDI.

Le Maire propose néanmoins de faire la demande de subvention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide auprès Archives Départementales à hauteur de 50 % du montant de la facture.

• **Ligne de trésorerie**

La parole est donnée à Véronique DUFETRE qui propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 euros. Cette possibilité donnée aux communes n'a pas d'impact sur le budget mais permettra de donner de la souplesse dans les dépenses de début d'année avant l'adoption du budget 2021 au plus tard fin avril 2021. En ce qui concerne Azé, la totalité des subventions n'a pas été perçue. Un premier devis a été demandé à la Caisse d'Epargne. Deux autres devis seront demandés afin de mettre en concurrence ce service.

Précision est donnée :

Une ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, à court terme, accordé par une banque à une collectivité territoriale dans le but de faire face à un manque de trésorerie ponctuel si nécessaire.

6. Contrat reprographie

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. Un point de situation sur le contrat de service avec Rex Rotary a été réalisé. L'objectif étant ; de renouveler le parc informatique de la mairie, de l'école et de la bibliothèque ; de renégocier la tarification du service ; de remettre tous les contrats à la même échéance. Une offre de prix de 2 845 euros TTC par trimestre pour un engagement sur 5 ans a été accepté. Soit une économie de 2 108 euros par an.

7. Droits de place

Afin d'inciter de nouveaux commerçants non sédentaires à venir sur le marché le dimanche matin et de fidéliser les commerçants actuels, le Maire propose de mettre à jour la délibération concernant le droit de place pour les marchés. Les autres droits de place pour les forains et pour les food trucks sont maintenus et non augmentés.

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de supprimer le droit de place pour les commerçants du marché du dimanche matin à compter du 1^{er} janvier 2021.

LIMITE l'emplacement du marché hebdomadaire à la place du Cèdre et les Halles exclusivement.

Par ailleurs, compte tenu l'interdiction au fleuriste de vendre sur le marché du fait des mesures gouvernementales ; le Maire propose de lui accorder la gratuité pour les droits de place du 4^{ème} trimestre 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité :

ACCORDE la gratuité des droits de place au fleuriste participant au marché hebdomadaire de la commune d'Azé pour le 4^{ème} trimestre 2020.

8. Projet de convention avec Saint-Gengoux-de-Scissé pour le restaurant scolaire et la garderie

Une réunion a eu lieu avec la commune de Saint-Gengoux-de-Scissé pour déterminer la clef de répartition des frais de la garderie (charges du personnel, eau, électricité, chauffage). Il a été proposé que chaque commune payera au prorata du nombre d'élèves accueillis augmenté de la moitié des élèves des autres communes accueillis. Il est également proposé que cette clef de répartition soit utilisée pour les frais de la cantine.

Le conseil municipal à l'unanimité :

DONNE son accord sur la répartition des charges pour la garderie périscolaire et du restaurant scolaire,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Commune de Saint-Gengoux-de-Scissé selon la clef de répartition ci-dessus concernant la garderie périscolaire,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Commune de Saint-Gengoux-de-Scissé selon la clef de répartition ci-dessus concernant la cantine scolaire.

9. Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Le document est actuellement chez l'infographiste pour mise en page. La distribution est prévue pour mi-janvier 2021. Une réflexion est à mener sur la pertinence de publier ce bulletin en fin d'année. En effet, le budget et les événements rapportés sont tous passés avec peu de vision sur l'année à venir. La publication au printemps après le vote du budget permettrait une vision plus prospective des actions de la commune. La commission communication se réunira prochainement.

10. Réflexion sur les alertes aux citoyens

De nombreuses communes ont adhéré à un service d'alerte à la population par SMS. Il serait peut-être pertinent d'installer un panneau d'information lumineux sur la place Claude Guichard. Un sondage sur le site de la Mairie sera réalisé pour connaître l'avis des citoyens concernant le mode d'information le plus approprié.

11. Demande de la Préfecture : mobilisation territoriale autour des personnes vulnérables

Comme demandé par la Préfecture, la commune mène une action autour des personnes vulnérables et notamment des personnes âgées isolées. A cet effet, un courrier sera envoyé aux habitants d'Azé âgés de + 72 ans. Le but étant de pouvoir rester en contact et de mener des actions ponctuelles solidaires (crise sanitaire, plan canicule, etc...). Il est précisé que les informations obtenues seront réservées à ce seul effet.

12. Ressources humaines

Comme évoqué lors du conseil municipal du 17 novembre 2020, Anthony GARNIER, Adjoint technique, a demandé une disponibilité le 15 décembre dans le cadre d'un rapprochement familial. Une procédure débutera prochainement pour un recrutement courant mars.

13.Ecole

Le portail coté mairie devra être installé prochainement. Des problèmes sur les robinets persistent malgré l'intervention de l'installateur. La Mairie remercie les enseignantes dans ces temps difficile d'épidémie.

La commune d'Azé est retenue dans le cadre de l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 » afin de pouvoir bénéficier d'une subvention pour la mise en place des vidéoprojecteurs dans les classes de l'école.

14.Travaux mise en place de la fibre sur les bâtiments de l'école et de la mairie

Une réunion a eu lieu le 11 décembre avec Orange afin de finaliser la mise en en place de la fibre optique sur les bâtiments de l'école, du restaurant scolaire, de la Mairie et de la chaufferie. L'installation sera réalisée 1ère semaine des vacances de février. Une borne WI FI sera installée en façade de mairie pour un accès grand public. Il reste des travaux de câblage à chiffrer, entre la borne WIFI et la baie de brassage de la mairie, pour laquelle l'électricien nous adressera un devis.

15.Travaux effectués et en cours

La plantation des nouveaux rosiers devant la mairie est en cours et nécessite un gros travail car il faut reprendre l'ensemble du terrain (terre végétale, terreau, engrais, film de protection et cailloux pour la déco). Le ramassage des feuilles mortes est fini. L'élagage des platanes avenue Augustin Nogue commencera semaine 51.

16.Devis

- FROLING : 344.40 euros TTC pour le raccordement de la chaufferie bois à la mairie.
- Mâcon Communication : 4 640,10 euros TTC pour la fourniture du matériel lié à la fibre, déplacement autocommutateur, raccordements...
- DUCLUT : 1 511,89 euros TTC pour la partie travaux publics (tranchée dans la cour, pose d'un regard), le devis qu'on a est élevé et nous allons consulter directement d'autres entreprises, mais ça ne devrait pas dépasser 2 000 à 2 500 euros TTC.
- Direct signalétique : 812.64 euros TTC pour 2 panneaux de voirie. Une variante a été demandé pour une pose sur socle ou sur mur.
- Suite au dernier CM et sur proposition de la commission « Voirie, érosion hydraulique, bois communaux et chemins » il a été décidé de faire réaliser certains travaux rue de la Michaude par les services de la commune et de demander une participation de l'ASA.
Le devis de l'entreprise EIFFAGE retenue pour les enrobés sur la rue de la Michaude et la route de Chussin et du château a été revu pour un montant de 50 739,90 € TTC

17.Questions diverses

- a. Droit de préemption urbain
 - Parcelle C 1074
La Commune renonce à son droit de préemption.
 - Parcelles C243, C245 et C981
La commune renonce à son droit de préemption.
- b. Courrier du lycée professionnel Claudie Haignéré
- c. Courrier des Sapeur Pompiers de Saône-et-Loire concernant la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie
- d. Attribution de bons cadeaux aux bénévoles : liste des bénéficiaires.
Le Maire propose d'attribuer comme chaque année, un bon d'achat pour les bénévoles.
Une bouteille de vins sera offerte aux bénévoles de l'aide aux devoirs.

18.Tour de table

Audrey JOVER : Suite à la dernière réunion avec le SIGALE, une réunion a été sollicitée avec tous les maires des communes membres.

Cécile MARIOTTE : Le Pays d'Art et d'Histoire a réalisé un livret « parcours d'Azé ». Ce livret fait découvrir les lieux architecturaux et patrimoniaux d'Azé au travers d'un parcours/ballade. Madame Loriane GOUAILLE du pays d'art et d'histoire souhaite faire une présentation de ce document aux élus et à l'Association du Patrimoine.

Intervention de Ludovic LAVIGNE : peut-être pouvons-nous inclure les tenanciers de chambres d'hôtes et des gîtes ? Plusieurs actions sont menées avec l'Association du Patrimoine d'Azé : Bicentenaire du Cèdre ; Labélisation « arbre remarquable » du Cèdre ; rénovation des vitraux de l'église ; La pose d'une plaque explicative au Lavoir de la Rue Saint-Etienne. Pour réfléchir à toutes ces problématiques, il faut faire travailler une commission communale et inviter aux réunions les grottes d'Azé.

De plus, un vitrail a été cassé à l'église.

Jean-Paul DEMARTHE : Le clocher de l'église a été réparé. Les chemins forestiers sont très abimés par le passage des motos et des quads.

Mylène ROSSILION : Des travaux sur la voirie Aux Béluses ont eu lieu sans signalétique. Réponse de Patrick MONIN : Des demandes de travaux doivent être réalisés avant intervention. L'arrêté du Maire doit être affiché pendant les travaux.

Daniel BOUCHARD : l'eau est coupée aux toilettes publiques pour éviter d'abimer les canalisations. Est-ce normal que les locaux restent ouverts au public. Réponse du Maire : Non, les agents techniques interviendront pour fermer à clef les bâtiments. Y-a-t-il un garant pour les affouages ? Réponse du Maire : Nous prendrons contact avec l'ONF et vérifierons le règlement d'affouage.

19.Agenda

Néant

La séance est levée à 23h12

Prochain conseil le 26 janvier 2021 à 20 heures à la salle des fêtes.
